

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 FEVRIER 2015

Convocation adressée individuellement à tous les Conseillers Municipaux le 29 janvier 2015.

Etaient présents : tous les Conseillers Municipaux, à l'exception de :

Mme Nathalie FERT	procuration à	Mme Aline JOURDAN
M. Jean-Claude ARMAND	<<	M. Didier ROUSSELLE
Mme Catherine LEMAISTRE	<<	Mme Marie-Christine LAURENT

Mlle Aurore AMOURDEDIEU est nommée Secrétaire de séance.

DECISIONS

- ✚ N° 116 du 14 novembre 2014 relative à un contrat avec SMACL ASSURANCES (NIORT - 79000) pour un contrat d'assurance « Responsabilité civile » à compter du 1^{er}/01/2015 pour une durée de 4 ans.
Dépense :
 - Taux de cotisations pour la Ville est fixé à 0,153 % de la masse salariale hors charges patronales
 - 448 € TTC pour la protection fonctionnelle
 - 926,50 € TTC pour la Garantie Complémentaire.
- ✚ N° 117 du 17 novembre 2014 relative à un contrat de prestations de service avec le collectif d'artistes « LEZ'ARTS COLLECTIF » (MONTELMAR - 26200) dans le cadre de NYONS EN FÊTES pour une animation musicale de « ROULTAZIC », le samedi 20 décembre 2014, l'après-midi sur la Place du Docteur Bourdongle. Dépense : 1 435 € TTC.
- ✚ N° 118 du 19 novembre 2014 relative l'avenant n° 1 au contrat de bail administratif avec la SCOP BIODALG (NYONS – 26110) pour la location d'un atelier (N° 3) à la Pépinière d'Entreprises, d'une superficie de 63 m², situé au rez-de-chaussée. Cet avenant est établi pour une prorogation du bail d'une durée de 4 mois, soit du 03/10/2014 au 31/01/2015. Loyer : 246 €
- ✚ N° 119 du 19 novembre 2014 relative l'avenant n° 7 au contrat de bail administratif avec la SCOP BIODALG (NYONS – 26110) pour la location d'un local (N° 2) à la Pépinière d'Entreprises, d'une superficie de 124,60 m², situé au rez-de-chaussée. Cet avenant est établi pour une prorogation du bail d'une durée d'un an, soit du 02/11/2014 au 1^{er}/11/2015. Loyer : 369 €
- ✚ N° 120 du 20 novembre 2014 relative à une convention avec M. Robert GLEIZE (ARPAVON – 26110), dans le cadre des temps périscolaires (TAPS), pour l'animation d'activités dans les écoles élémentaires publiques les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 15 h 30 à 16 h 30. Prestation bénévole.
- ✚ N° 121 du 1^{er} décembre 2014 relative à une convention avec Mme Céline CHAUSSE, auto-entrepreneuse (MIRABEL AUX BARONNIES – 26110), dans le cadre des temps périscolaires (TAPS), pour l'animation d'activités dans les écoles élémentaires publiques les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 15 h 30 à 16 h 30. Dépense : 31 € par heure d'animation
- ✚ N° 122 du 20 novembre 2014 relative à une convention avec l'Association En Roue Libre (VALREAS – 84600), dans le cadre des temps périscolaires (TAPS), pour l'animation d'activités dans les écoles élémentaires publiques les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 15 h 30 à 16 h 30. Dépense : 35 € par heure d'animation.

- ✚ N° 123 du 24 novembre 2014 relative à un contrat de cession avec la COMPAGNIE RUBATO (BESANÇON – 25000) dans le cadre de NYONS EN SCENES et NYONS EN FETES, pour un spectacle de cirque burlesque « GRABUGES », le samedi 27 décembre 2014, à 15 heures sur la Place du Docteur Bourdongle. Dépense : 500 € TTC
- ✚ N° 124 du 10 décembre 2014 relative à la modification de la décision N° 74/2012 du 25/07/2012 qui porte sur un contrat de location au profit de M. Nicolas PEYTOURAUD, pour un appartement (F3) situé au groupe scolaire de Meyne. La modification concerne une majoration du loyer mensuel de 50 € de charges de chauffage à compter du 1^{er}/11/2014. Le reste est sans changement.
- ✚ N° 125 du 10 décembre 2014 relative à une convention avec l'Association @SOFT (NYONS – 26110), dans le cadre des temps périscolaires (TAPS), pour l'animation d'activités dans les écoles élémentaires publiques les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 15 h 30 à 16 h 30. Dépense : 25 € par heure d'animation.
- ✚ N° 126 du 12 décembre 2014 relative à la modification de la décision N° 22/2013 du 10/04/2013 qui porte sur un contrat de location au profit de Mme Annie ACHARD, pour un appartement (F3) situé au groupe scolaire de Sauve. La modification concerne une majoration du loyer mensuel de 30 € de charges de chauffage (l'abonnement gaz/eau chaude d'un montant de 20 € maintenu à la charge de Mme ACHARD) à compter du 1^{er}/01/2015. Le reste est sans changement.
- ✚ N° 127 du 23 décembre 2014 relative à un contrat d'engagement avec l'ensemble ARCHIVOLTE (LYON – 69009) dans le cadre de NYONS EN SCENES, pour un concert de musique classique « DANSONS ! du Moyen Age jusqu'à nos jours », le jeudi 1^{er} janvier 2015 à 17 heures, en l'Eglise Saint Vincent à Nyons.
Dépense : 860 € TTC tout compris.
- ✚ N° 128 du 24 décembre 2014 relative à l'avenant N° 5 de la convention (approuvée par délibération du Conseil Municipal du 28/01/2008) avec le Centre de Gestion de la Drôme pour la mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI). L'avenant N° 5 porte sur la modification des articles 6 à 9 de ladite convention. Pour l'année 2015 l'intervention de l'A.F.C.I. sera de 2,5 jours. Dépense : 735 €
- ✚ N° 129 du 26 décembre 2014 relative à une convention avec l'Association pour le Traitement, la Réadaptation et la Réinstallation des Insuffisants Respiratoires (A.T.R.I.R. - NYONS - 26110) pour la mise à disposition d'un espace réservé à l'arrêt de la navette « NYONS BUS ». Cette convention est établie pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2015 (renouvellement par tacite reconduction) sans contrepartie financière.
- ✚ N° 130 du 16 décembre 2014 relative à une convention avec la Copropriété du Centre Commercial Les Oliviers (MARSEILLE - 13001) pour la mise à disposition d'un espace réservé à l'arrêt de la navette « NYONS BUS ». Cette convention est établie pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2015 (renouvellement par tacite reconduction) sans contrepartie financière.
- ✚ N° 131 du 29 décembre 2014 relative à une convention avec M. Stéphane PETIT, prestataire de services agricoles (EYROLES – 26110) pour l'entretien de l'ensemble des oliviers situés en divers lieux de la commune (culture biologique). Ladite convention est établie pour une durée de 5 ans, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019 (renouvelable par tacite reconduction). M. PETIT sera bénéficiaire de la récolte d'olives en contrepartie des travaux effectués.
- ✚ N° 1 du 8 janvier 2015 relative à une convention avec l'entreprise SAS SUNDIS (SUPER U - 26110 NYONS), dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, pour réquisitionner des denrées de premières nécessités au cours d'évènements majeurs sur la commune afin de ravitailler la population. Cette convention entrera en vigueur dès l'approbation du PCS pour une durée indéterminée.

- ✚ N° 2 du 8 janvier 2015 relative à un marché à bons de commande de services et fournitures de produits d'entretien courants avec la SAS COMODIS (MOURS SAINT EUSEBE – 26540), pour les services municipaux. La durée du marché est d'un an à compter du 1^{er}/01/2015, renouvelable une fois pour trois ans soit jusqu'au 31/12/2018. Les seuils minimum et maximum sont de 10 000 € HT et de 15 000 € HT par an.
- ✚ N° 3 du 15 janvier 2015 relative l'avenant n° 1 au contrat de bail administratif pour la location d'un local (n°5) à la pépinière d'entreprises et qui porte sur la modification de la qualité juridique du titulaire du contrat. La SAS « Atelier CréaBois » ayant comme représentant légal M. Nathan BOUET se substitue ainsi dans tous les termes du contrat à l'entreprise individuelle représentée par M. Nathan BOUET. Cet avenant prenant effet à compter du 02/02/2015. Toutes les autres dispositions sont inchangées.

Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2014.

Unanimité

En préambule, Monsieur le Maire remercie la presse et l'assemblée de leur présence.

DELIBERATIONS

1 – PARC AQUATIQUE : Saison 2015

Rapporteurs : M. Didier ROUSSELLE / M. Daniel MOUTARD

1.1 – Allongement de la saison 2015

M. ROUSSELLE expose que la Municipalité a lancé à l'été 2014 un questionnaire à la population portant sur le fonctionnement du Parc Aquatique conformément aux engagements pris lors de la campagne électorale.

Environ 65 % des réponses (sur un total de 346) étaient favorables à :

- l'allongement de la durée d'ouverture de NYONSOLEIADO,
- l'amélioration du confort des usagers,
- la multiplication des jeux pour enfants.

Ainsi, il propose au Conseil Municipal de se prononcer sur :

- l'allongement de trois semaines de la période d'ouverture au public (du 31 août au 20 septembre 2015)
- la mise en place d'une couverture isotherme amovible du grand bassin,
- l'acquisition de jeux d'eau supplémentaires pour les enfants,
- la mise à disposition du public de distributeurs d'équipements pour la baignade.

Cet allongement représente un coût supplémentaire d'environ 6 000 € (personnels, produits d'entretien) et une estimation des recettes complémentaires de 4 000 € (base de calcul : 90 entrées/jour x 15 jours x 3,5 € panier moyen). Il indique également que l'investissement qu'il est prévu de réaliser représente un budget de 25 000 € TTC.

Unanimité

1.2 – Approbation de la nouvelle grille tarifaire

M. ROUSSELLE expose que les tarifs d'entrée du Parc Aquatique n'ont pas augmenté depuis 2010 et que des tarifs spéciaux ont été créés pour les nyonsais en 2013.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer pour l'année 2015 sur le maintien des tarifs privilégiés et une augmentation modérée des tarifs normaux (de l'ordre de 8% ; soit une revalorisation annuelle de 1,2%).

Avant de procéder au vote, il présente le classement des piscines de la Drôme par les internautes sur le site « Guide des Piscines » et dans lequel NYONSOLEÏADO figure en tête.

M. PERRIN demande pourquoi les tarifs d'entrée pour les groupes extérieurs n'ont pas augmenté à la différence des autres tarifs.

M. DAYRE précise qu'il s'agit de tarifs de groupes d'enfants uniquement, venus de centres de loisirs et que les tarifs ont été créés postérieurement à 2010.

Unanimité

2 – ALSH LES P'TITS BOUTS : Approbation du marché Lot « Equipement de l'office »

Rapporteur : Mme Marie-Christine LAURENT

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée en vue d'équiper l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) d'un office avec du matériel de cuisine (meubles, congélateur, four pour réchauffer les plats, machine à laver, sèche-linge, petit électroménager, vaisselle...).

La commission d'appel d'offres du 28 janvier 2015 a proposé de retenir la société KOROL équipement SARL (AUBENAS) pour un montant de : 25 762,55 euros HT.

M. PERRIN s'interroge sur l'utilité d'un tel équipement, les repas n'étant pas préparés sur place.

M. le Maire précise que s'agissant de très jeunes enfants, il est nécessaire d'observer des normes d'hygiène très strictes y compris lorsqu'on fonctionne en cuisine satellite.

Unanimité

3 - SECTORISATION DU RESEAU D'EAU POTABLE : Modification de la délibération du 9 juillet 2014.

Rapporteur : M. Jean-Luc GREGOIRE

La délibération n° 2014-07-118 du 9 juillet 2014 approuvant le marché de travaux de sectorisation d'eau potable doit être modifiée. En effet, certaines prestations complémentaires (réalisation et pose de deux regards) demandées aux entreprises pendant la phase de négociation de la consultation n'ont pas été prises en compte. Ainsi, le montant de la tranche ferme du marché s'élève donc à 56 993,69 € HT.

Conformément à la délibération n° 2014-07-118, la tranche conditionnelle n'est pas affermie.

La CAO du 28 Janvier 2015 a émis un avis favorable sur ce projet de rectification de la délibération 2014-07-118.

Unanimité

4 – ZAC DU GRAND TILLEUL : Approbation de l'Avenant n° 2 au Lot N° 1 « Terrassements »

Rapporteur : M. Jean-Luc GREGOIRE

Il est rappelé que par délibération du 28 août 2013, le Conseil Municipal a approuvé le marché de travaux passé avec le Groupement Ferrand TP et Brun TP pour l'aménagement de la ZAC du Grand Tilleul - Lot n° 1 Terrassements, ce pour un montant de 525 159,15 € HT.

En juillet 2014 le Conseil Municipal a approuvé par délibération un Avenant n° 1 (sans incidence sur le montant du marché).

L'Avenant n° 2 concerne l'exécution de purges (terrassements et remblais complémentaires) et des sujétions particulières que l'entreprise doit exécuter. Il porte également sur la création de prix nouveaux. Son montant est de 27 064,02 € HT. La CAO du 28 Janvier 2015 a émis un avis favorable.

Unanimité

5 – AFFAIRES FINANCIERES

Rapporteur : M. Roger VIARSAC

5.1 – Tarifs du Corso 2015

Il est proposé au Conseil Municipal les tarifs d'occupation du domaine public par les forains qui s'installeront durant les fêtes de Pâques en fonction de l'importance et de la nature de l'occupation.

L'installation des forains sur le domaine public est soumise à l'établissement de contrats ainsi qu'à la présentation à la Mairie de plusieurs documents : certificats de conformité, assurance... en réponse à la question de Mme MONGE.

M. VIARSAC indique qu'il y aura environ 53 forains présents pour un chiffre d'affaires de 10 000 euros environ. Ce montant sera ensuite reversé au Comité des Fêtes.

M. JJ. AYMARD - M. A. REYNAUD – Mlle A. AMOURDEDIEU ne participent pas au vote.

Unanimité

5.2 – Opération Collective de Modernisation (OCM) du commerce et de l'artisanat : Approbation des aides financières aux entreprises

Rapporteur : M. Jean-Jacques MONPEYSSEN

Il est rappelé que l'opération collective de modernisation du commerce et de l'artisanat du Val d'Eygues est destinée à soutenir l'investissement en attribuant une subvention de 22,5 % (soit : 7,5 % de l'Etat + 10 % de la CCVE + 5 % de la commune).

Le Comité de pilotage a validé les deux premiers dossiers et la Communauté de Communes du Val d'Eygues a délibéré favorablement sur ces deux dossiers.

5.2.1 – Boulangerie MODENA

Subvention communale 5 % soit : 1 500 €

Unanimité

5.2.2 – NYONS MOTOCULTURE

Subvention communale 5 % soit : 1 149 €

M. PERRIN demande quel est le montant provisionné par la Commune.

M. MONPEYSSEN répond que l'estimation est faite sur la base de 10 dossiers par an.

Unanimité

5.3 – Autorisation d'affouage

Rapporteur : M .R. VIARSAC

La Mairie de NYONS étant saisie d'une demande d'affouage sur le Domaine de la Forêt Communale, le Conseil Municipal doit se prononcer afin d'autoriser celle-ci (6 stères, au prix de 10 € T.T.C. le stère).

Unanimité

6 - AFFAIRES FONCIERES – Déclassement d'une voie communale

Rapporteur : M. Jean-Luc GREGOIRE

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le déclassement sans enquête d'une voie communale dans le cadre d'une division foncière (parcelles AX 840 et AX 841), conformément à l'article L. 141-3 du Code de la voirie routière qui dispose que « la procédure de classement ou déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable, sauf lorsque le classement ou le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie »,

Cette voie pénètre actuellement dans une propriété privée, et se termine en impasse. Elle n'est donc utilisée par aucun autre riverain car inaccessible topographiquement.

En échange le propriétaire accepte de céder à la commune les parcelles AX 832 (2 a 55 ca) AX 834 (1 a 13 ca) et AR 464 (0 a 2 ca). Les actes de transfert de propriété seront pris en charge à parts égales par les deux parties.

Unanimité

7 - AFFAIRES DU PERSONNEL

Rapporteur : M. Thierry DAYRE

7.1 – CHSCT : Désignation des élus membres du CHSCT

Pour siéger au nouveau **CHSCT** (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) ; il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la liste des membres titulaires de la collectivité : M. Thierry DAYRE, Mme Nadia MACIPE, M. Maxime COUPON et des membres suppléants : M. Christian TEULADE, Mme Nathalie FERT, Mme Véronique MONGE.

Unanimité

7.2 – Modification du tableau du personnel communal

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification du tableau du personnel comme suit :

Au 1er Février 2015

Création

- Un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à temps plein (urbanisme)

Suppression

- Un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à temps plein : fin de CDD au 31/01/2015

Au 1^{er} Mars 2015

Création

- Un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps plein (électricien)

- Un poste d'Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe TNC 31 h 30 (Crèche)

Suppression

- Un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps plein : fin de CDD au 28/02/2015

- Un poste d'Auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe TNC 31 h 30 (départ en retraite)

M. COUPON demande si la Municipalité a engagé une réflexion sur la baisse de la masse salariale à l'époque où les dotations sont en baisse et les budgets tendus.

M. DAYRE indique qu'il y a nécessité de dimensionner les services par rapport aux besoins et que les postes qui sont ici proposés correspondent à des normes d'encadrement ou à des besoins techniques ou liés à des évolutions de compétences (urbanisme).

Unanimité

7.3 – Versement d'une indemnité à un stagiaire

Il est proposé de verser une indemnité de 200 € (4 sem. x 50 €) à un stagiaire accueilli au sein des Services Techniques de la Ville de NYONS du 24 novembre 2014 au 19 décembre 2014.

Unanimité

INFORMATION

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jean-Luc GREGOIRE présente le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), avec le concours de Mlle Anaïs PERROT (agent contractuel) qui a élaboré ce document obligatoire pour les communes ayant un PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation), ce qui est le cas de NYONS depuis 2011.

Le SDIS et les services de l'Etat ont également participé à la réalisation de ce dossier destiné à la mise en place de dispositifs pour gérer les crises lors d'incendie de forêts, d'inondations, de risque sismique...

Des exercices seront pratiqués de façon régulière, en réponse à la question de M. PERRIN.

A l'issue de cet exposé, M. le Maire salue le travail accompli avec soin et rigueur de Mlle PERROT.

Applaudissements.

La séance est levée à 20 heures.

Le Maire de Nyons,
Pierre COMBES